****

**AUDITION ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2017**

L’Enseignement Catholique scolarise, avec plus de 2 millions d’élèves  près de 20% de la population scolaire. Il accueille plus de 300 000 jeunes en lycées dont 100 000 en terminale.

Pour ce qui concerne l’enseignement supérieur en lycée, il rassemble au travers de son organisme RenaSup 525 établissements qui accueillent plus de 70 000 jeunes dont 55 000 en BTS, 12 000 en CPGE et 3 000 dans des diplômes et titres divers de type Diplômes d’Etat (DCG, DNMADE, DECESF,..) des titres du RNCP et de plus en plus de  L3 en convention avec des EPSCP…

L’offre de formation se situe dans la voie scolaire plein temps mais aussi dans l’alternance au travers des 20 000 apprentis accueillis dans nos CFA/UFA et dans des contrats de professionnalisations d’un nombre équivalent.

Nous sommes donc concernés par les différentes mesures du Plan Etudiants tant en amont qu’en aval.

Notre contribution portera sur deux axes induits par les différentes mesures envisagées par le Ministère de l’Enseignement Supérieur de la Recherche et de l’Innovation et de l’Education Nationale.

1. Les différentes évolutions envisagées en amont de l’entrée dans l’enseignement supérieur, en matière :
   1. D’accompagnement à l’orientation afin d’aider les jeunes à construire leur choix
   2. D’accès à l’enseignement supérieur et d’inscription au moyen du portail Parcoursup.
2. Les modalités par lesquelles l’enseignement supérieur se structure pour mener les jeunes vers la réussite académique et l’insertion professionnelle.

Ces deux axes devant être pensés dans une logique articulée.

1. **la préparation de l’entrée dans l’enseignement supérieur :**
   1. **L’accompagnement à l’orientation tout au long de la scolarité.**
      1. **La nécessité de repenser le lycée dans la logique de préparation des  études supérieures**.

Dans les contenus mais surtout dans les méthodes.

Ce sera tout l’enjeu de la rénovation du baccalauréat annoncée par le Ministre de l’Education Nationale qui devrait amener à faire évoluer l’organisation du lycée lui-même.

Une bonne  façon d’y arriver serait de faire intervenir des enseignants du supérieur en lycée et prévoir des temps dans le supérieur pour les professeurs.

* + 1. **Donner une véritable priorité à l’accompagnement à l’orientation**.

De nombreux dispositifs existent déjà, tels que le « **Parcours Avenir** » prévu dès le collège avec le support **Folios.**

Mais force est de constater qu’ils sont peu investis par les enseignants.

Les mesures prévues par le Ministre de l’Education Nationale avec la nomination d’un deuxième Professeur Principal, la mise en place de  temps forts des 1er et 2ème trimestres en terminale et la formulation d’un avis permettant au Chef d’établissement de remplir la fiche avenir vont dans le bon sens car elles prennent  acte du fait que **les enseignants par leur contact au quotidien avec les jeunes ont un rôle majeur à jouer en matière de conseil et tout particulièrement pour les jeunes issus des milieux sociaux les moins bien informés** sur un système d’enseignement très complexe et très favorable aux plus initiés.

Toutefois, il convient d’aller plus loin

* le choix doit être le fruit d’un cheminement permettant de faire  mûrir un projet. La seule classe de terminale n’en étant que l’aboutissement. **Ces mesures devraient donc être renforcées en amont et dès le collège.**
* L’accompagnement à l’orientation ne peut être la seule affaire des seuls professeurs principaux. Tous les acteurs de la communauté éducative, à commencer par les autres professeurs ou les personnels d’éducation sont concernés. Ils  peuvent être sollicités à un moment ou à un autre par les jeunes. **Ils ont tous vocation à un moment ou à un autre à contribuer à cet accompagnement.**
* La diversité de ces acteurs doit aboutir à une certaine cohérence des discours et des actions.

**C’est pour cette raison que** **nous prônons la mise en place d’équipes de pilotage de l’accompagnement à l’orientation à l’échelle de chaque établissement.**

* L’intervention des acteurs du quotidien auprès des élèves, pour être pertinente demande **un véritable investissement en formation** permettant
* **De mieux connaître la dynamique d’organisation du supérieur avec ses passerelles.**
* **De mieux connaître et informer de la diversité des formations post bac** afin d’en informer les jeunes et éviter que 50% d’entre eux se concentrent dans 4 filières alors qu’il existe des dizaines de milliers de places vacantes dans des filières aux contenus intéressants, porteuses de débouchés et ouvertes aux poursuites d’études vers les Masters.
* **De mieux connaître les attentes et opportunités du monde professionnel** via

Des stages d’enseignants en entreprise

Des temps d’information avec les organisations professionnelles sur les attentes en termes de métiers dans une logique prospective

* **De mieux maîtriser les techniques d’entretien et de** dialogue tant avec les jeunes que les familles

**L’évaluation et la reconnaissance de l’investissement dans ce domaine de la part  des enseignants avec  un impact pour la carrière.**

Ces formations pourraient donner lieu à une certification professionnelle.

**De notre côté nous mettons en place un Mooc/Spoc qui devrait aboutir à terme à un processus de certification.**

**Favoriser les temps de rencontre  avec les formations de l’enseignement supérieur**

* Pour les jeunes par des temps de participation à des cours en enseignement supérieur
* En favorisant pour les enseignants, les services partagés secondaire/supérieur
* S’il doit y avoir temps de constitution des attendus avant d’intégrer une filière, cela permettra de  capitaliser : le savoir-faire pédagogique des enseignants de lycées  qui connaissent mieux  la réalité des élèves qui arrivent dans le supérieur et la connaissance des attentes issues du supérieur qui demandent que l’on y enseigne.
  1. **Les nouvelles modalités d’accès à l’Enseignement Supérieur prévues par Parcoursup.**

Elles vont globalement dans le bon sens, notamment en supprimant le classement des vœux source de stress, de spéculation et d’inégalité des chances selon le niveau d’initiation au système.

Il semble également plus logique de proposer aux jeunes de choisir parmi les formations qui lui ont donné un avis favorable.

Il convient de souligner quelques points d’attention :

* + 1. **La réduction du nombre de  vœux, va dans le bon sens**, mais en passer de 24 à 10 est un peu radical et génère **des demandes qui via les vœux groupés par filière pourraient finalement être inflationnistes.**

Trop de vœux voudrait dire des fiches avenir difficiles à gérer si on veut personnaliser l’avis sur chaque vœu et un nombre de dossiers à traiter trop important pour les établissements d’accueil.

**Passer à 14 ou 15 par exemple permettrait d’éviter les vœux groupés.**

* + 1. La réponse au fil des retours avec un choix sur les oui sans renoncer aux vœux en liste attente est aussi plutôt une bonne chose pour le jeune **mais il faudra être très attentif au rythme des retours** qui doit permettre à la fois **de libérer des places pour les jeunes en attente et éviter de laisser les établissements dans une trop grande incertitude quant à leurs effectifs.**
    2. **L’importance de faire entrer le maximum de filières de formations sur le portail pour éviter les places vacantes constatées  à la rentrée au détriment finalement de certains élèves écartés.** Il semble important qu’au moins toutes les filières publiques (Grands établissements comme Paris dauphine ou les IEP) soient présents sur ce nouveau portail.
    3. La **rédaction d’attendus nationaux déclinables localement doit permettre** **aux jeunes et à leurs accompagnants de mieux évaluer les chances de réussite dans telle ou telle filière et de constituer des vœux mieux  éclairés** en n’oubliant pas qu’ils sont finalement de la seule initiative du jeune.

Ils ne doivent en revanche **pas aboutir à trop normer et retirer aux établissements d’accueil la possibilité de décider au regard de la situation locale.**

**Il ne faudrait pas que le CSAIO vienne dire à tel ou tel établissement privé sous contrat qui il peut ou non inscrire en BTS ou en CPGE au regard d’attendus académiques**.

* + 1. Les attendus correspondant au « oui si », pour les filières universitaires sont une source d’amélioration des chances de réussite. **Toutefois, il conviendra d’être attentif à la façon dont ils seront évalués et organisés**. (voir partie 2).

Si les  séries de  baccalauréat sont trop  déterminantes, la **crispation qui existe déjà en 2nde sur les choix de  séries et de voies sera renforcée** (même si la réforme du bac fera probablement disparaître les séries du moins en Bac Général)

S’il s’agit de tests à l’entrée, il faudra être  **vigilant aux logiques de bachotage et à ne pas faire le lit des officines  commerciales** dédiées à ce type d’activité mais qui aboutissent à favoriser ceux qui ont les moyens de les payer.

* + 1. Il en va de même pour les mises en listes attente pour les filières universitaires en sur-demande. **Il sera important qu’à ce niveau la fiche avenir soit réellement prise en compte** si l’on ne veut pas démotiver les professeurs de Terminale.

Elle devrait également permettre de moduler les problématiques de notes dont on sait qu’elles ne sont pas attribuées de manière homogènes selon les établissements. **La tentation de faire appel à un algorithme face à l’afflux de dossier pourrait à ce niveau générer des classements biaisés.**

**Sans que cela soit explicitement indiqué à ce jour, il nous semble important qu’à la différence d’APB qui interdisait aux établissements de CPGE voire de BTS  de convoquer à un entretien les élèves ayant postulé,  la nouvelle plate forme soit une source de dialogue ouvert entre jeunes postulants et structures d’accueil.**

**Elle devrait même prévoir des propositions complémentaires lorsque l’établissement pense que le vœu du jeune est mal ajusté et qu’il aurait plus de chance sur une autre section et ce tout particulièrement pour les élèves de Bac Professionnel postulant à une série de BTS.**

**Proposition Complémentaire Ajustée qui n’enlèverait rien à la possibilité du jeune de choisir parmi toutes les propositions.**

Elle devrait permettre de réduire le nombre de situations sans proposition à traiter en fin de procédure.

1. **L’accueil des jeunes dans l’enseignement supérieur dans une logique de réussite.**
   1. **La mise en œuvre des attendus pour accéder à l’université**

Les attendus que les jeunes auront besoin de constituer se situeront tant dans les méthodes que dans les contenus. **Il est donc important de constituer ces dispositifs dans une logique de transition pédagogique**.

**Il pourrait donc être intéressant que ces transitions soient co-construites par les acteurs des lycées proposant de l’enseignement supérieur (BTS/CPGE) avec une certaine proximité vis-à-vis des profils de ces jeunes et les universités de destination qui savent ce qu’elles attendent d’un étudiant.**

**La logique de conventionnement BTS – EPSCP et CPGE-EPSCP pourrait constituer une bonne base de travail pour ces co-constructions.**

**Ces dispositifs pourraient être multiformes : stage d’été, année propédeutique mais aussi accompagnement pédagogique tout au long de la L1.**

**Le modèle des Classes Préparatoires à l’Enseignement Supérieur (CPES) pourrait constituer un bon support administratif pour les dispositifs propédeutiques.**

* 1. **Une universitarisation de l’enseignement supérieur français qui ne soit pas une uniformisation mais fondée sur la diversité et la progressivité.**

L’université ne doit pas constituer la seule voie en sortie de Bac permettant d’accéder au grade de licence. IUT et BTS ont fait leurs preuves en la matière avec des équipes habituées à faire réussir les publics qui leurs sont confiés grâce à leur maîtrise pédagogique et à la proximité avec les étudiants. Leurs taux de réussite relativise beaucoup leur surcoût supposé en comparaison aux L1 et L2 universitaires.

Ces filières constituent pour certains jeunes un tremplin très utile pour accéder à des licences professionnelles mais aussi les licences professionalisantes ouvrant l’accès aux Masters.

**Un BTS plus accueillant pour les Bac Pros mais non exclusif des autres voies de baccalauréat.**

Si le BTS doit accueillir plus de jeunes issus de Baccalauréats Professionnel, il ne doit pas devenir une voie exclusive, sinon il deviendra un super Bac Pro coûtant à la nation deux années d’études supplémentaires pour un même niveau de recrutement qu’avec deux ans de moins auparavant.

C’est le mélange Bac Pro, Bac techno et bac Généraux qui donne à ces sections leur dynamique reconnue par le monde économique et même dans leur capacité à préparer certaines poursuites d’études vers le segment L3.

Pour faire réussir l’accueil d’un plus grand nombre de Bac Pros en BTS sans galvauder les niveaux, il faudra renforcer la préparation au BTS pendant le Bac Pro avec des dispositifs types Cordées.

Pour attirer les Bac généraux et Bac Technos, il faut favoriser les actions communes avec les universités voire les Ecoles, afin de préparer la poursuite d’études. C’est le sens des conventions prévues par la loi de 2013 qu’il faut maintenant faire vivre au quotidien au-delà de la simple formalité administrative.

Par ailleurs, les lycées qui ont l’habitude de travailler avec les entreprises au niveau BTS peuvent constituer des alliés précieux des universités pour l’insertion professionnelle au niveau Bac+3. Niveau attendu par les entreprises.

**La logique de campus des métiers** **et des qualifications** pourrait favoriser les **synergies** entre ces différents acteurs. En revanche, il ne devrait pas non plus devenir exclusif car les jeunes de BTS sont peu mobiles et doivent pouvoir trouver à proximité des formations de qualité dans des domaines divers. Si l’on veut éviter le choix de proximité au détriment du domaine de la formation.

**Des CPGE mieux connectées aux Ecoles et aux Universités pour des parcours sécurisés**

De la même manière un bon nombre de CPGE pourraient constituer un bon moyen de préparer un accès de qualité vers le niveau L3 soit en université via les conventions prévues par la loi de 2013 ou en Ecole via des parcours associés et sécurisés..

Cela constituerait un moyen de démocratiser l’accès aux grandes écoles notamment d’ingénieur en dédramatisant le parcours chez les familles les moins favorisées et serait une bonne alternative à certains parcours maison, types BBA et très coûteux pour les familles.

Le lien avec les universités permettrait de renforcer l’alimentation Licence et Master et favoriser la mixité L2 universitaires et de CPGE qui ont à s’apporter mutuellement.

**Des diplômes d’Etat ayant grade de Licence**.

Pour un certain nombre de domaines où le lien avec la profession est fondamental, le mode diplôme d’Etat préparé en lycée ou Centre de formation en convention avec une université pour l’adossement à la Recherche correspondant au grade de Licence semble le bon modèle. Il permet de mobiliser les ressources des lycées rodées sur certains domaines, le lien à la profession et la dimension académique université qui permet la poursuite d’Etudes.

On voit tout l’intérêt de ce qui est engagé en Arts Appliqués (DNMADE), Comptabilité Gestion (DCG), Economie Sociale et Familiale (DESCESF), etc…

**Des certifications intermédiaires validant des qualifications.**

Le BTS offre une certification à Bac+2 qui constitue une sécurité pour certains et est très appréciée sur le marché du travail pour les compétences professionnelles qui y sont développées.

La validation des blocs de compétences en titre RNCP pour ceux qui le préparent en formation continue devrait être étendue à la voie initiale.

Elle favoriserait la mixité des publics en voies Plein temps/Apprentissage/Contrat de Professionnalisation dont on connaît la dynamique d’apports mutuels.

Des titres RNCP voire de nouveaux diplômes à bac +1 offriraient également des atouts pour l’insertion professionnelle des jeunes donc la maturité et le niveau professionnel ne permettent pas de trouver un emploi en sortie de Baccalauréat Professionnel et pour qui un BTS au niveau préservé serait peu accessible en direct. Sachant qu’après ce diplôme/Titre à Bac+1, ils pourraient poursuivre en BTS1 voire directement en BTS 2 selon les cas.

**Un accent mis sur la facilitation des conventionnements**

L’ouverture au conventionnement avec un lycée des universités peut varier d’un domaine ou d’un territoire à l’autre et peut-être plus particulièrement pour des lycées privés sous contrat.

A partir du moment où l’universitarisation devient la règle, il convient d’envisager les modalités collectives permettant de les favoriser et même envisager des modalités de régulation.

**Il est également regrettable que les conventions ne puissent être passées qu’avec des EPSCP et qu’en soient exclus les instituts ou grandes écoles de type ESPIG qui disposent elles aussi d’équipes d’enseignants chercheurs. Sans évoquer l’exception française du monopole universitaire de la collation des grades.**

**Nos propositions se situent donc dans une offre diversifiée car les jeunes sont divers, mais aussi articulée pour permettre à chacun d’atteindre selon son rythme et ses souhaits les niveaux les plus élevés au moyens de parcours sécurisés par étapes et d’une offre de formation tout au long de la vie la mixité des publics.**